Zone d'intervention

Contacts

FLOGNY
LA
CHAPELLE

LIGNY
LE CHATEL

TONNERRE

CHABLIS

ANCY
LE FRANC

NOYERS
SUR SEREIN

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

18 Rue du Prieuré - 89700 Tonnerre

Tél: 03 86 55 35 64 - Fax: 03 86 54 42 58

gips89@orange.fr

Une question? N'hésitez pas à nous contacter Parlez-en avec votre médecin.







Un service proche de vous pour mieux vivre chez soi

















Nos financements et partenaires

Le Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé (GIPS 89) est un Réseau de Santé

Il est issu de la Coordination Gérontologique du Tonnerrois créée en 2001 sous forme d'une association Loi 1901.

Qui sommes-nous?

GIPS 89 se compose d'une équipe pluridisciplinaire :

- Paramédicale (infirmière coordinatrice, psychologue, diététicien),
- Administrative, sociale (direction, pôle administratif),
- Un réseau de professionnels libéraux et de structures médico-sociales adhérents.



- Assurer une qualité et une continuité des soins auprès des personnes majeures à leur domicile,
- Faciliter le travail des professionnels de santé (libéraux, hospitaliers)
 et des structures sanitaires et sociales,
- Informer et former les professionnels et le grand public.

> Coordonner les soins des personnes à domicile :

- Evaluer les besoins à domicile.
- Mettre en place des soins et des aides nécessaires,
- · Faire le lien entre les intervenants.
- Etre en appui pour les personnes et leur entourage.

> Optimiser le recours à l'hospitalisation :

- · Faciliter la collaboration entre professionnels,
- · Assurer une continuité dans les parcours de soins.

> Dispenser de l'éducation thérapeutique aux patients (ETP) :

 Proposer aux personnes atteintes d'une maladie chronique (diabète, hypertension, ...) un accompagnement collectif par des séances adaptées.
 L'objectif est d'améliorer ou de maintenir leur qualité de vie au regard de leur pathologie.

> Former les professionnels afin d'améliorer leurs pratiques :

- · Sensibiliser sur le repérage des patients en situation complexe,
- Promouvoir la notion de parcours de santé.



- L'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) dans le cadre du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS).

Nos services sont gratuits











